

Communiqué de presse - 21/07/2021

ESPACES VERTS / PATRIMOINE ARBORÉ

UN ABATTAGE NÉCESSAIRE POUR PRÉSERVER LA SÉCURITÉ DES HABITANTS

LE PATRIMOINE VÉGÉTAL DE LA ROCHE-SUR-YON

Un patrimoine reconnu « 4 fleurs » et « Fleur d'or » par le label « Villes et villages fleuris » en 2020

33 000 arbres recensés sur la zone urbaine

Plus de 70 essences

23% de chênes, 9% d'érables et 53% d'autres essences

Depuis 2018, la Ville a mis en place une logique de gestion préventive qui s'est notamment traduite par la dématérialisation de la donnée existante et sa traduction sur SIG (Système d'information géographique), permettant ainsi un recensement exhaustif du patrimoine arboré existant.

MESURES DE COMPENSATION

Diamètre sujet abattu	Nombre d'arbres à planter
< 25 cm	2
26 cm < diam < 50	4
51 < diam < 75	6
76 < diam < 100	8
Diam < 100	10

Un inventaire effectué en 2020 avec l'Office national des forêts (ONF) a révélé un état sanitaire correct du patrimoine arboré de la ville à 80%. Cependant, le diagnostic a aussi mis en évidence des cas d'arbres malades qui représentent aujourd'hui un enjeu important de sécurité pour les habitants. C'est pourquoi, la Ville va procéder cet été à un abattage sécuritaire sur le périmètre de la commune. Des mesures de compensation en plantation ont été créées pour permettre d'assurer une pérennité du patrimoine arboré.

Garantir la sécurité de tous

Le diagnostic réalisé avec l'ONF a permis de recenser plusieurs types de défauts et maladies (chancre, descente de cime, champignons, tronc creux, bois mort) qui impliquent des risques de chutes imminentes sur les personnes et/ou les habitations.

57 arbres sont concernés par cette première phase d'abattage sécuritaire qui sera réalisée par une entreprise spécialisée dans la gestion du patrimoine arboré (élagage et abattage). L'intervention commencera cette semaine et pourra durer entre 1 à 3 semaines, selon le niveau d'avancement des interventions et les moyens humains. En complément, une seconde phase d'abattage (une cinquantaine d'arbres) sera réalisée en régie par les services techniques de la Ville d'ici l'automne (sujets plus petits et impliquant moins de facteurs risques).

Un diagnostic naturaliste sera réalisé avant chaque abattage et sur chaque sujet pour vérifier la présence d'une biodiversité en place. Le broyat obtenu après abattage sera utilisé pour le paillage des massifs municipaux.

Travailler sur une approche globale et pérenne du patrimoine arboré

Afin de permettre le maintien d'une trame verte continue sur le territoire, la Ville a mis en place des **mesures de compensation** à l'abattage. Ainsi, pour une centaine d'arbres abattus (total en externe et en régie), c'est au total 620 végétaux qui seront plantés à partir de l'automne, notamment dans le quartier des Jaulnières qui dispose de plusieurs espaces fonciers intéressants pour la plantation.

En complément, les services de la Ville ont engagé une réflexion globale pour la pratique d'une gestion raisonnée et « sur-mesure » du patrimoine arboré : le respect de l'existant et de l'environnement de chaque espace sera mis en valeur avec par exemple la pratique de pousses spontanées pour favoriser la biodiversité.

Dans la continuité de ces démarches, **une charte de l'arbre** est actuellement en cours de réalisation pour proposer d'ici la fin de l'année 2021 des préconisations pour une gestion harmonieuse et respectueuse du patrimoine arboré. Elle pourra s'adresser à différentes typologies de publics : professionnels de l'arbre urbain (élagueurs, urbanistes, paysagistes, gestionnaires, pépiniéristes) et/ ou propriétaires d'espaces arborés (entreprises, établissements publics, collectivités, particuliers).